

MEYRIN

Bally Jean-Louis, sait signer. Aubergiste à Meyrin. Maire de Meyrin jusqu'au 9 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 9 nivôse an II. Il fait part le 5 novembre 1793, au comité de surveillance des propos de Blaize Pélizard et de Philippe Clavel qui dénoncent les passages en fraude de blé en Suisse par Joseph Lacroix. Il fait don, durant la première décade de nivôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Il démissionne de sa place du comité de surveillance le 9 nivôse an II.

Berthet Pierre. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Il est installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II. Il dénonce au comité de surveillance, le 26 thermidor an II, le fils Chevallier, qui se rend en Suisse avec du beurre et l'abandonne en courant quand Berthet le surprend. Il arrête, le 28 thermidor an II, le savoyard François Villet lorsqu'il se rend chez Grosjean pour aller chercher de la nourriture.

Bouillet André, sait signer. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 21 messidor an II.

Buffet Jean, illettré. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 29 pluviôse an II, pour apposer les scellés chez Charles Antoine et Joseph Perrault. Président du comité de surveillance le 22 floréal an II.

Caillat Jean, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Président du comité le 10 nivôse an II. Durant la première décade de nivôse an II il fait don d'une chemise et d'une paire de bas pour les défenseurs de la patrie. Président du comité de surveillance le 10 nivôse an II. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 6 prairial an II.

Caillat Guillaume. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 9 nivôse an II au 19 nivôse an II. Durant la première décade de nivôse an II il fait don d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du

représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Secrétaire du comité le 24 nivôse an II.

Corillod Guillaume. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin le 28 nivôse an II.

Crétigny Henri, sait écrire. Membre du comité de surveillance de Meyrin du 9 nivôse an II au 19 nivôse an II. Durant la première décade de nivôse an II il fait don d'une paire de soulier pour les défenseurs de la patrie.

Déonnas Isaac, sait écrire. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Président du comité de surveillance le 28 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 29 pluviôse an II, pour apposer les scellés chez Charles Antoine et Joseph Perrault. Président du comité de surveillance le 20 ventôse an II. Il reçoit un certificat de civisme le 21 ventôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 21 ventôse an II, pour remplir le tableau des détenus de la commune. Nommé Membre de l'administration du district de Gex en germinal an II par le représentant du peuple Albitte. Il démissionne de sa place au comité de surveillance le 30 germinal an II.

Dubois Jacques, sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 28 nivôse an II. Il reçoit un certificat de civisme le 21 ventôse an II. Président du comité de surveillance le 6 prairial an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II.

Dubois Jean-Philippe, sait écrire. Horloger. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Commissaire du comité nommé le 3 nivôse an II pour recevoir les dons patriotiques. Secrétaire du comité le 10 nivôse an II. Durant la première décade de nivôse an II il fait don d'une chemise et de 10 Sols pour les défenseurs de la patrie.

Dubois Jean-Pierre, sait signer. Notable de la municipalité de Meyrin en nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 9 nivôse an II. Il démissionne de sa place du comité de surveillance le 9 nivôse an II.

Dumont Etienne, sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Durant la première décade de nivôse an II, il fait don d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Il dénonce au comité le douanier Nicolas Odobet, le 19 nivôse an II, comme prévaricateur et traître pour ne pas avoir arrêté le citoyen Etienne Paru et sa fille alors qu'il transporta par quatre fois du lait en Suisse. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Président du comité le 24 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II.

Favre Antoine. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II. Il arrête, le 28 thermidor an II, le savoyard François Villet lorsqu'il se rend chez Grosjean pour aller chercher de la nourriture.

Fournier François. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II.

Girod Antoine. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II.

Hugon Pierre, sait signer. Notable de la municipalité de Meyrin. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 9 nivôse an II. Durant la première décade de nivôse an II il fait don d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Il démissionne de sa place du comité de surveillance le 9 nivôse an II.

Jacquemet Joseph, sait signer. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 8 floréal an II. Secrétaire du comité de surveillance le 21 prairial an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II. Il dénonce au comité de surveillance, le 1^{er} fructidor an II, Joseph Benond et Maurice Ciblet pour l'avoir traité d'espion.

Larchevêque Pierre, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 9 nivôse an II. Président du comité le 5 novembre 1793. Il est élu maire de

Meyrin le 9 nivôse an II. Durant la première décade de nivôse an II il fait don de deux chemises pour les défenseurs de la patrie. Il démissionne de sa place du comité de surveillance le 9 nivôse an II. Nommé Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Président du comité de surveillance le 19 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 29 pluviôse an II, pour apposer les scellés chez Charles Antoine et Joseph Perrault. Commissaire du comité de surveillance le 21 ventôse an II, pour remplir le tableau des détenus de la commune. Nommé membre de l'administration du district de Gex en germinal an II par le représentant du peuple Albitte. Il démissionne de sa place au comité de surveillance le 30 germinal an II.

Monnier Charles-Marie, sait écrire. Instituteur. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. secrétaire du comité le 5 novembre 1793. Il reçoit un certificat de civisme le 22 floréal an II.

Musse Joseph, illettré. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Président du comité de surveillance le 8 floréal an II. Président du comité de surveillance le 21 messidor an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II. Il arrête, le 30 thermidor an II, un étranger voyageant sans passeport valide.

Paulet François. Membre du comité de surveillance de Meyrin du 9 nivôse an II au 19 nivôse an II.

Pelat Louis, sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II. Il dénonce au comité de surveillance, le 23 thermidor an II, un trafic de marchandises se déroulant la nuit chez Abraham Grosjean.

Pictet Persévérant. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II. Président du comité de surveillance le 22 thermidor an II.

Prodon Jean, sait écrire. Nommé Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 20

ventôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 22 floréal an II.

Prodon Louis, Agriculteur. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. commissaire du comité nommé le 3 nivôse an II pour recevoir les dons patriotiques. Durant la première décade de nivôse an II il fait don d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II.

Rendu Nicolas, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicot Marat le 28 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 6 ventôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 25 germinal an II. Secrétaire du comité de surveillance le 6 messidor an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II.

Reverchon François, sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Il dénonce au comité de surveillance, le 6 brumaire an II, Philippe Michaille, pour avoir trouvé au dessus d'une poutre de la granges de Joseph Sermet, trois ouvrages fanatiques. Durant la première décade de nivôse an II il fait don d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicod Marat le 28 nivôse an II. Il reçoit un certificat de civisme le 21 ventôse an II. Président du comité de surveillance le 25 germinal an II. Président du comité de surveillance le 21 prairial an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin Unis nommé par le représentant du peuple Méaulle le 12 thermidor an II. Installé du 22 thermidor an II au 20 fructidor an II.

Reverchon Jean-Louis, sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin du 5 novembre 1793 au 19 nivôse an II. Il fait part le 5 novembre 1793, au comité de surveillance les propos de Blaize Pélizard et de Philippe Clavel qui dénonce les passages en fraude de blé en Suisse par Joseph Lacroix.

Sonnex Vincent, sait écrire. Nommé membre du comité de surveillance de la commune de Meyrin par arrêté du représentant du peuple Gouly du 20 nivôse an II. Installé par Nicod Marat le 28 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 29 pluviôse an II, pour apposer les scellés chez Charles Antoine et Joseph Perrault. Président du comité de

surveillance le 6 ventôse an II. Président du comité de surveillance le 6 messidor an II.